

CAHIER DES CHARGES

TIPI
(Titres Payables Par Internet)
Client « titre »



Août 2010

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	2
IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES	2
1) LES PRÉ-REQUIS	2
2) DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES TITRES VIA TIPI	2
2.1 SCHÉMA FONCTIONNEL DE LA PHASE DE PAIEMENT	2
2.2 L'APPEL DE TIPI EN FENÊTRES POP UP ET L'AFFICHAGE DES MESSAGES D'ERREUR	3
2.3 LE PROCESSUS DE PAIEMENT	4
3) RÔLE DES INTERVENANTS DGFIP DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF	4
3.1 RÔLE DU COMPTABLE	4
3.2 RÔLE DE L'ADMINISTRATEUR TIPI	4
4) RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ	4
4.1 DÉVELOPPEMENT D'UN SITE INTERNET PERMETTANT L'ENVOI DE RÉFÉRENCES NÉCESSAIRES À L'IDENTIFICATION DU PAIEMENT	5
4.1.1 Sélection dans une liste	5
4.1.2 Saisie manuelle	5
4.2 ÉDITION ET RENSEIGNEMENT DES AVIS DES SOMMES A PAYER (ASAP)	6
4.3 TEST DU SITE INTERNET DE LA COLLECTIVITÉ ET ACTIVATION DU CLIENT TIPI	6
4.3.1 Phase de test	6
4.3.2 Phase d'activation	7
4.3.3 Schéma fonctionnel de la phase de test et de l'activation du client « titre »	8
5) RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOLUTION TIPI N CLIENT	9

ANNEXES

1	Formulaire d'adhésion à TIPI.
1bis	Liste des produits TIPI et comptes budgétaires rattachés. Annexe dissociée du présent cahier des charges car mis à jour régulièrement
2	Formulaire contrat commerçant CB.
3	Exemple de page pour la collectivité (formulaire de saisie ou sélection).
4	Structure URL aller et retour pour une dette à payer.
5	Dessin des formats de fichier (INDIGO, ROLMRE, PES Recette).
6	Structure URL de TEST et d'ACTIVATION (valeurs des paramètres de l'URL)
7	Glossaire.
8	Synoptique de fonctionnement.
9	Formulaire de demande d'ajout de contrat produit supplémentaire à un client TIPI déjà existant.
10	Tableau des messages d'erreurs envoyés par TIPI.
11	Procédure de Test et d'activation.

Préambule

Le présent cahier des charges décrit la mise en œuvre du service de paiement des Titres par Internet via le dispositif TIPI. Il organise et répartit les tâches de chaque intervenant.

Conformément à la convention d'adhésion TIPI, toutes les informations contenues dans ce cahier des charges sont susceptibles d'être mises à jour.

Les Correspondants monétique en tant qu'« administrateurs locaux » seront tenus informés des mises à jour apportées à ce cahier des charges au fur et à mesure de leurs intégrations.

Identification des parties prenantes

Cf. convention d'adhésion.

1) Les pré-requis

La collectivité doit :

- Disposer d'un portail Internet permettant à l'utilisateur ;
 - soit de saisir les références de sa dette,
 - soit d'accéder à la liste de ses dettes. Dans ce dernier cas, une identification de l'utilisateur sur le portail de la collectivité est obligatoire (cf §III de la convention).
- Etre gérée dans le poste comptable par l'application Hélios ;
- Utiliser une nomenclature du secteur public local (M14, M49, M51 ...) hors M21 et M31 ;
- Emettre des flux aux formats ROLMRE , INDIGO ou PES V2 Recette ;

Nota : Pour les ROLMRE, la numérotation des articles de rôle doit être impérativement séquentielle ou continue sur l'année afin d'éviter tout risque de doublon sur le champ « ROLDET » du protocole.

- Avoir accompli les formalités déclaratives préalables auprès de la CNIL, Loi Informatique et Liberté modifiée.

2) Description du service de paiement en ligne des titres via TIPI

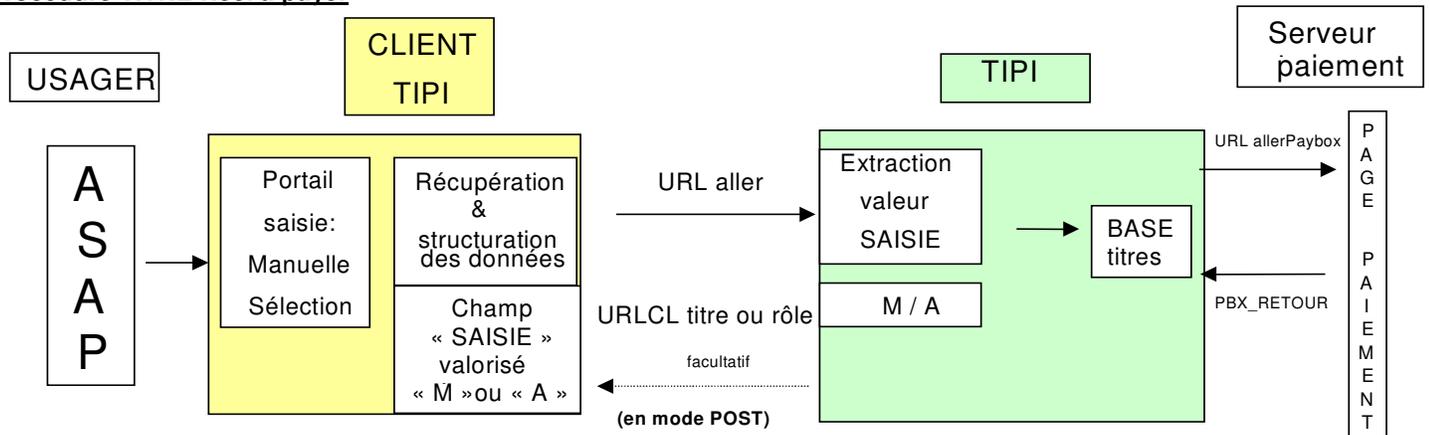
2.1 Schéma fonctionnel de la phase de paiement

A réception de son avis des sommes à payer (ASAP), l'utilisateur se connecte sur le site de la collectivité et, au choix de celle-ci, saisit dans un formulaire ou sélectionne dans une liste, la dette correspondant à son ASAP. Des données saisies ou sélectionnées, la collectivité adhérente à TIPI extrait les paramètres nécessaires à l'enrichissement de l'URL aller (annexe 4) qu'elle doit

transmettre à TIPI. **Avant toute transmission, la collectivité doit vérifier que tous les paramètres obligatoires de l'URL sont servis et conformes au format attendu.**

A partir de cette URL aller, TIPI effectuera les contrôles nécessaires à l'identification de la dette à payer.

Procédure TITRE Réel à payer



2.2 L'appel de TIPI en fenêtres POP UP et l'affichage des messages d'erreur

En cas d'impossibilité d'identification de la dette, TIPI informera l'utilisateur par des messages d'erreurs (cf annexe 10).

Pour ce faire, il conviendra d'appeler l'application TIPI dans une nouvelle fenêtre du navigateur (popup) de manière à gérer les erreurs, ce qui évite la déconnexion intempestive en cas d'erreur de saisie.

a) Pour un lien de type "href" la syntaxe à utiliser est la suivante :

```
<A href="url TIPI" target="_blank">
```

b) Pour un lien sur un bouton la syntaxe à utiliser est la suivante :

```
<INPUT type="button" onClick="javascript:window.open('url TIPI','_self','toolbar=no,location=no,status=no,menubar=yes,resizable,scrollbars')">
```

Avec url TIPI =

```
http://www.jepaiemesserviceslocaux.dgfi.finances.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=NUMCLI&exer=EXER&refdet=REFDET&objet=OBJET&montant=MONTANT&urlcl=URLCL&mel=MEL&saisie=SAISIE
```

Nota :

Lorsque des incohérences seront détectées entre l'URL aller en mode « A » et les dettes en base TIPI, l'administrateur local TIPI qui a accès au compte rendu d'anomalie informera la collectivité de la nécessité d'intervenir sur la base des pièces mises en ligne. En effet, dans cette hypothèse (mode automatique = compte usager ou famille = sélection dans une liste), les anomalies ne peuvent avoir pour origine des erreurs de saisie des usagers, mais des anomalies internes dans les bases de dettes mises en ligne sur le site de la collectivité.

2.3 Le processus de paiement

Lorsque TIPI a identifié la dette, l'utilisateur sélectionne son type de carte de paiement et est redirigé vers la page de paiement sécurisée du gestionnaire de télépaiement.

A l'issue de la transaction le gestionnaire de télépaiement offrira à l'utilisateur la possibilité d'imprimer un ticket de paiement et simultanément enverra à TIPI l'information sur le résultat du paiement.

A réception de cette information, TIPI constituera à l'attention de la collectivité qui a spécifié une adresse dans le champ URLCL de l'URL aller, une URL retour qui comportera, en plus des informations transmises dans l'URL aller, le résultat du paiement (annexe 4).

3) Rôle des intervenants DGFIP dans la mise en œuvre du dispositif

3.1 Rôle du comptable

Dans le cas des protocoles INDIGO et PES V2 Recette, le comptable devra s'assurer que le compte d'imputation budgétaire utilisé pour le produit à encaisser indiqué sur le formulaire d'adhésion -ou d'ajout d'un contrat- figure dans la liste des imputations prises en compte par TIPI (cf annexe 1bis).

Dans le cas du ROLMRE, le comptable doit indiquer dans le formulaire d'adhésion le ou les codes recettes se rapportant au produit à encaisser via TIPI.

Le comptable devra s'assurer de la présence d'un message sur les ASAP (avis des sommes à payer), incitant les usagers des collectivités à effectuer leur règlement par carte bancaire sur Internet.

En tout état de cause, les ASAP ne pourront être envoyés aux usagers qu'après la prise en charge et le « feu vert » du comptable.

Si la collectivité opte pour le compte usager (ou le compte famille), le comptable incitera fortement la collectivité à gérer ses usagers par la Référence Stable (Réf Tiers), celle-ci permettant une meilleure gestion des usagers et en conséquence une meilleure identification des dettes dans TIPI.

Le « Guide de procédures TIPI » l'assiste dans ces différentes opérations.

3.2 Rôle de l'administrateur TIPI

L'administrateur local TIPI est le correspondant monétique de la DDFIP ou de la DRFiP. Il accompagne la collectivité et le comptable dans la mise en place du service. Il s'assure du bon déroulement des opérations de paramétrage effectuées par le comptable (cf supra).

Le « Guide de procédures TIPI » l'assiste dans ces différentes opérations.

4) Rôle de la collectivité

L'accès au service de paiement s'effectue par l'intermédiaire du site internet de la collectivité, qui doit développer une solution de saisie et d'envoi des références du paiement. Pour son site, la collectivité choisira de développer soit un formulaire de saisie, soit un compte-usager.

4.1 Développement d'un site Internet permettant l'envoi de références nécessaires à l'identification du paiement

Pour que le paiement par Internet soit possible, TIPI doit disposer, entre autres, des références de la dette que l'utilisateur veut acquitter. La transmission des références s'effectue à partir du site de la collectivité, sur lequel l'utilisateur pourra au choix de la collectivité :

- soit sélectionner dans une liste affichée par la collectivité une des dettes rattachées à son compte usager ou famille,
- soit saisir les références de la dette dans un formulaire de saisie sur le portail de la collectivité.

Un modèle informel pour chacune des modalités est proposé dans l'annexe 3.

Les références ainsi collectées enrichiront l'URL aller que la collectivité doit transmettre à TIPI. TIPI effectuera sur les références ainsi envoyées, des contrôles avant paiement.

Nota : L'affichage des pages de paiement s'effectuant en fenêtres « pop up », la collectivité devra inviter l'utilisateur à autoriser l'affichage des « pop up » dans son navigateur.

Chaque modalité présente ses avantages et ses inconvénients.

4.1.1 Sélection dans une liste

Avantages :

- Elimination de tout risque d'erreur de saisie par l'utilisateur sur les références de la dette à payer. Cette solution présente la situation actualisée de l'utilisateur puisqu'elle implique une mise à jour immédiate après paiement, de la liste des dettes à payer.
- Le compte usager ou famille présente le double avantage de présenter une situation personnalisée et rassurante à l'utilisateur.

Inconvénients :

- Obligation de traiter l'URL retour transmise en temps réel par TIPI pour mise à jour des dettes de l'utilisateur et retirer la dette de la liste des dettes à payer.
- Obligation de traiter les fichiers retour d'Hélios lorsqu'ils seront disponibles, pour mise à jour du compte de l'utilisateur.

4.1.2 Saisie manuelle

Avantages :

- Simple à mettre en œuvre.
- Pas d'obligation de mise à jour du système d'information de la collectivité.

Inconvénients :

- Risque d'erreurs de saisie par l'utilisateur conduisant à des rejets dans la phase des contrôles effectués par TIPI si le formulaire n'est pas assez clair ou complexe à saisir.
- La référence de la dette indiquée sur l'ASAP doit comporter tous les éléments nécessaires à son identification par TIPI (voir détail du paramètre « REFDET » dans l'annexe 4).

4.2 Edition et renseignement des Avis des Sommes A Payer (ASAP)

L'information sur la possibilité d'acquitter sa dette par Internet doit figurer sur le titre ou l'ASAP sous la forme d'un message suffisamment clair, contenant tous les éléments nécessaires à l'utilisateur.

En cas de formulaire de saisie, les références que l'utilisateur devra saisir pour l'identification correcte de sa dette seront mises en évidence sur la facture ou sur la page internet.

En cas de compte usager ou famille, il pourra être rappelé sur les factures les identifiants de connexion pour améliorer le recouvrement spontané.

4.3 Test du site Internet de la collectivité et activation du client TIPI

A chaque collectivité adhérente sera attribué un numéro de client TIPI. Ce numéro sera communiqué par le correspondant monétique, après la création du « client » dans le référentiel des clients et de leurs contrats. Ce numéro figurera dans l'URL aller et retour (en cas d'utilisation). Il permet d'initier les phases de test puis d'activation.

Nota : Les « contrats » correspondent aux catégories de recettes encaissées par TIPI.

4.3.1 Phase de test

Avant le passage en production et l'ouverture du service, une phase de test est obligatoire. Elle consiste en la transmission à TIPI, par la collectivité adhérente, d'une URL de Test constituée de données imposées (cf annexe 6). Elle permet de vérifier que le site de la collectivité est en mesure de communiquer avec le serveur TIPI. La procédure de test est décrite dans l'annexe 11. Les collectivités qui optent pour le formulaire de saisie doivent, préalablement à la phase de test, tester la capacité de leur formulaire à rapatrier les informations saisies et à les structurer dans une URL conforme au cahier des charges.

En fonction de la modalité retenue par la collectivité (formulaire ou compte usager), ces données seront saisies sur le portail ou sélectionnées dans une liste. Dans le cas d'une URL de test, le champ « SAISIE » doit être valorisé à « T ».

Pour constituer le titre de test, il est nécessaire d'enrichir dans l'URL Aller certains paramètres, obligatoires ou facultatifs, qui diffèrent selon le protocole utilisé. L'annexe 6 précise, pour chaque protocole, les valeurs à saisir obligatoirement dans les paramètres de l'URL du titre test qui sera transmise sur l'adresse fournie à l'annexe 11.

L'annexe 5 donne, pour mémoire, le dessin du format de fichier des protocoles (INDIGO, PES V2 Recette, ROLMRE).

A réception des données transmises, TIPI effectue divers contrôles. Le cas échéant, TIPI affichera dans une nouvelle fenêtre des messages d'erreur explicites qui permettront à la collectivité d'effectuer les corrections nécessaires (cf annexe 10).

A l'issue des contrôles et s'il ne subsiste aucune anomalie, TIPI permettra de réaliser un paiement fictif (pour ce paiement, utiliser la carte fictive indiquée à l'annexe 11).

A l'issue de ce paiement fictif, TIPI affichera un message de prise en compte du paiement et transmettra un ticket de paiement à l'adresse mail renseignée par le testeur dans l'URL aller.

Lorsqu'une adresse retour aura été spécifiée dans le champ « URLCL » de l'URL aller (obligatoirement dans le cas d'un compte usager), TIPI constituera également une URL retour (TIPI vers Collectivité) et l'acheminera à l'adresse indiquée **par la méthode « POST »**. **L'adresse indiquée doit être une adresse IP publique et non privée**. Seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. L'URL retour transmettra le résultat de paiement valorisé à « **P** » (pour « payé »), « **R** » (pour « refusé ») et « **A** » (pour « annulé »). La structure de cette URL retour est décrite dans l'annexe 6. Si le paramètre URLCL de l'URL aller n'est pas renseigné, l'information de paiement ne sera pas transmise à la collectivité.

Il appartiendra à la collectivité de tester l'exploitation de cette URL retour, notamment pour la mise à jour du compte usager ou famille de l'utilisateur et des dettes qui lui sont affichées.

Nota : Seule l'information PAYE nécessite un traitement.

La collectivité peut effectuer des tests sans limitation de nombre et à tout moment, même après l'activation, lorsqu'elle réalise une maintenance de son site Internet par exemple. Pour ce faire, elle utilisera la procédure décrite ci-dessus.

Lorsque ces tests sont concluants, la collectivité va pouvoir déclencher la procédure d'activation de son numéro client dans TIPI.

4.3.2 Phase d'activation

L'activation est du ressort de la collectivité. Cette étape déterminante doit être accomplie quelques jours avant la prise en charge par le comptable des premières pièces qui seront proposées au paiement en ligne. La mise en ligne s'effectue le lendemain de leur prise en charge par le comptable.

Pour activer son N° client (communiqué par le correspondant monétique) la collectivité doit transmettre à TIPI une URL d'activation. Pour être reconnue dans TIPI comme une URL d'activation, le paramètre « SAISIE » de cette URL doit être valorisé à « **X** ». Les données des paramètres de l'URL d'activation sont identiques à celles de l'URL de Test (annexe 6). La procédure d'activation est décrite dans l'annexe 11.

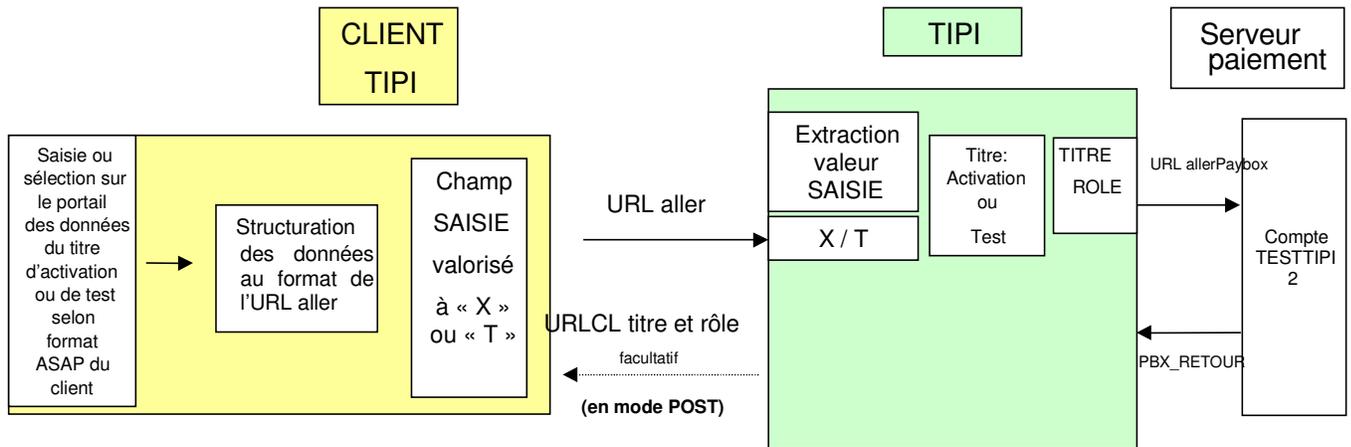
En l'absence d'anomalies, un message s'affiche à l'écran indiquant à la personne qui a envoyé l'URL d'activation, que l'activation est prise en compte. Si le paramètre URLCL de l'URL aller est servi, un message sera transmis sur celle-ci.

Par ailleurs un message d'activation est transmis à l'administrateur TIPI ayant créé le client (TIPI-Agent). A réception du courriel d'activation, le correspondant monétique informe le comptable et la collectivité du succès de l'activation du client.

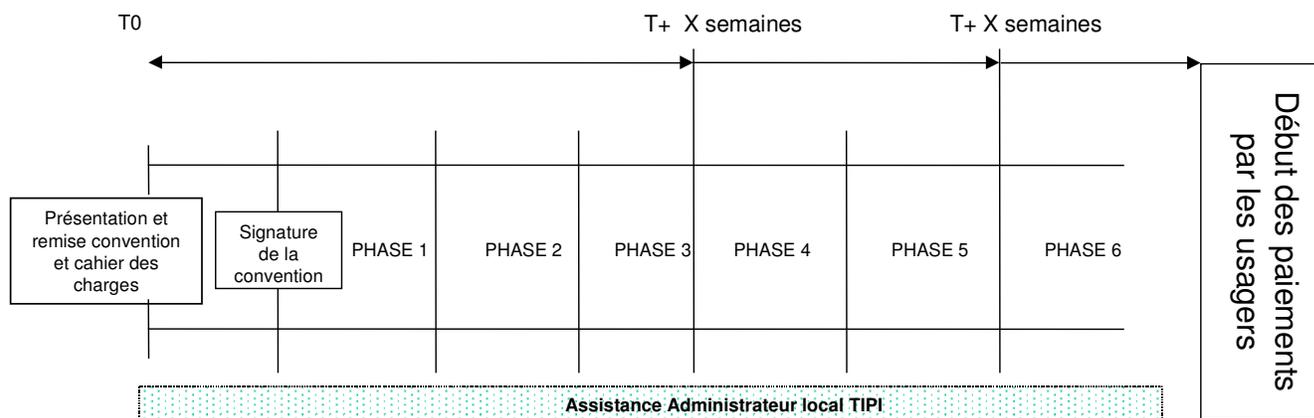
A partir du jour suivant l'activation, les dettes prises en charge par le comptable pour le produit concerné (spécifié dans le formulaire d'adhésion ou d'ajout d'un contrat pour un produit) seront automatiquement mises en ligne dans TIPI.

4.3.3 Schéma fonctionnel de la phase de test et de l'activation du client « titre »

Procédure activation ou test



5) Récapitulatif des étapes de la mise en œuvre de la solution TIPI



Phase 1 :

- appropriation et analyse du cahier des charges, détermination du type de formulaire,
- adaptation du portail de la collectivité,
- création d'une page formulaire de saisie manuelle ou d'un espace usager,
- adaptation des avis des sommes à payer (ASAP).

Phase 2 :

- test du portail,
- test du formulaire de saisie manuelle ou de l'espace usager,
- test d'édition des ASAP.

Phase 3 :

- test de constitution de l'URL aller à partir des informations collectées dans le formulaire de saisie manuelle ou l'espace usager/famille.

Phase 4 :

- envoi de l'URL de paiement Test vers TIPI,
- le cas échéant test d'exploitation de l'URL retour (information sur le résultat du paiement) pour intégration dans le système d'information du client TIPI.

Phase 5 :

- constitution et envoi de l'URL d'activation du client.

Phase 6 :

- prise en charge dans TIPI des dettes du client TIPI activé, passage en production et ouverture du service aux usagers.

FORMULAIRE D'ADHESION A L'APPLICATION DES TITRES PAYABLES SUR INTERNET (TIPI)

Libellé de la collectivité	
SIRET	
Codique du poste comptable	
Code Collectivité	
Code Budget	
Produit à encaisser* (un seul produit**)	
Délai de mise en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum)	

LOGIQUE (1 client par logique)	ROLE	TITRE
	<input type="checkbox"/> ROLMRE	<input type="checkbox"/> INDIGO <u>ou</u> <input type="checkbox"/> PESV2
Compte(s) d'imputation budgétaire ***		
Code Etablissement****		
Code(s) recette****		

* Voir annexe 1bis (produits TIPI). Pour un produit, une imputation ou une nomenclature ne figurant pas dans cette annexe, contacter l'administrateur TIPI.

** - Pour de nouveaux produits émis sous le même protocole, on utilise le même N° client TIPI, obligation de remplir le formulaire « Ajout d'un contrat/produit supplémentaire ».

- Pour de nouveaux produits émis sous un autre protocole, obligation de demander un autre N° client TIPI.

*** Clients « TITRE » seulement. Renseigner tous les comptes utilisés pour ce produit. Si l'imputation n'est pas prévue par l'annexe 1bis, contacter l'administrateur TIPI.

**** Ne concerne que les clients ROLMRE (pour le déterminer, cf guide des procédures).

Je soussigné,

représentant légal de

sollicite la possibilité de mettre
en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application TIPI. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait en 3 exemplaires à

le

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

N° Client TIPI	
N° contrat CB	
PBX-Identifiant	

Visa du correspondant monétique

ANNEXE 1 bis

Liste des produits TIPI et comptes budgétaires rattachés

Etant régulièrement mise à jour pendant la phase de déploiement de l'offre de service TIPI, cette annexe vous est remise dissociée du présent cahier des charges.

Veillez vérifier que vous disposez de la dernière livraison.

PORTAIL DE LA COLLECTIVITE « DEDIE A TIPI »

La collectivité a le choix entre deux modalités pour récupérer les éléments nécessaires à l'identification de la dette et de l'utilisateur :

- faire saisir les éléments de références par l'utilisateur,
- faire sélectionner dans une liste de dettes, restant dues par lui, la dette qu'il souhaite payer.

Quel que soit le document transmis, il doit apparaître de façon remarquable que la dette peut être payée par Internet avec l'adresse du site web.

1. FORMULAIRE DE SAISIE :

Exemple non contractuel, dépendant de la structure des titres ou avis des sommes à payer (ASAP) émis par la collectivité, présentant au-dessus du formulaire, un titre ou ASAP standard et les champs où sont communiquées les références à saisir.

Règlement de votre facture d'eau par internet
Tous les champs sont obligatoires

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
Unité Relations Commerciales
B.P. 2720
1, Port d'Aval
80027 - AMIENS CEDEX 1

Bureaux ouverts : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Attention...
Téléphone : 03 22 33 13 13
Télécopie : 03 22 97 13 14

Vos références: 0201801140000



Votre numéro de facture sans la lettre clef

1

Point de livraison
14 RUE PHILIPPE LESOIN
80000 AMIENS

Destinataire
Monsieur CARPON Daniel
14 RUE PHILIPPE LESOIN
80000 AMIENS

FACTURE N° **8698509103613** F du 06/04/2009 **2**

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE VOTRE FACTURE
(Détail au dos)

VOTRE CONSOMMATION SEMESTRIELLE	12 m3
Montants T.T.C.	
Distribution de l'eau :	19,42
Collectes et traitement des eaux usées :	12,00
Organismes publics :	6,66
TOTAL :	38,08

NET A PAYER (Soit en francs 240,79 F) **38,08€**

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le **14 mai 2009**

le numero de facture

L'année

Le montant exact €

Votre E-mail :

Votre E-mail (confirmation) :

Sur le portail présenté en exemple, nous suggérons l'affichage simultané du formulaire de saisie et d'un titre ou ASAP vierge qui assistera l'utilisateur dans la saisie du formulaire.

Une autre solution consiste à faire apparaître explicitement sur les titres ou ASAP, les références exactes qui devront être saisies par les usagers.

Après saisie par l'utilisateur, et après contrôle de cohérence, la collectivité enrichit l'URL aller des informations collectées dans son formulaire de saisie. **La collectivité vérifie que toutes les valeurs sont enrichies avant transmission à TIPI.** A réception, TIPI effectue ses contrôles pour permettre à l'utilisateur de payer sa dette par Internet.

2. SELECTION DANS UNE LISTE (compte-usager) :

Basé sur le principe des sites marchands, l'**usager après s'être identifié sur le site Web de la collectivité**, accède à son compte et visualise ses dettes restant dues avant de sélectionner celle qu'il souhaite payer.

Exemple non contractuel :

Bienvenue famille | Déconnexion | Imprimer la page

-Régie Unique Restauration - Facture/Règlement -

Facture/Règlement

Montant facturé : 309,12 €
 Montant réglé : 233,46 €
 Montant titré * : 0,00 €
 Solde du compte à la régie : 155,66 €

Ma sélection de factures
 Nombre de factures : 0
 Montant de la sélection : 0,00 €
 Facture pour règlement

	Numéro de facture	Date de facturation	Date d'échéance	Personne	Montant initial	Reste dû	Statut	
	109004	05/03/2008	05/03/2008		67,90 €	67,90 €	A régler	Sélectionner cette facture
	107732	04/03/2008	04/03/2008		32,52 €	32,52 €	A régler	Sélectionner cette facture
	104178	04/02/2008	14/02/2008		55,16 €	55,16 €	A régler	Sélectionner cette facture
	77196	07/01/2008	18/01/2008		47,28 €	0,00 €	Payée	
	64038	10/12/2007	19/12/2007		47,28 €	0,00 €	Payée	
	40929	12/11/2007	19/11/2007		59,10 €	0,00 €	Payée	
	10775	03/10/2007	17/10/2007		79,80 €	0,00 €	Payée	

* Titré signifie que le montant dû est mis en recouvrement à la trésorerie. Le montant réglé ne peut être fourni que par la trésorerie.

Après sélection d'une dette à payer et confirmation par l'utilisateur de son choix de payer cette dette, la collectivité enrichit, des informations nécessaires, l'URL aller et la transmet à TIPI (cf annexe 4 du cahier des charges). A réception, TIPI effectue ses contrôles pour permettre à l'utilisateur de payer sa dette par Internet.

La collectivité doit interfacer son portail avec son Système d'Information (SI) comptable afin de présenter à l'utilisateur les dettes émises à son encontre. **Cela sous-entend l'obligation :**

- de sécuriser les accès des usagers par Identifiant et mot de passe pour accéder aux dettes restant dues,
- de traiter l'URL retour transmise par TIPI en temps réel, en indiquant en correspondance de la dette payée via TIPI « **paiement CB par Internet en cours de validation** » et en la rendant non sélectionnable ou en la retirant de la liste des dettes proposées à la sélection de l'utilisateur,
- de gérer le délai de mise en ligne, qui doit être précisé au correspondant monétique sur le formulaire d'adhésion et qui définit la durée durant laquelle la dette est payable en ligne sur internet. En effet les dettes ne doivent plus être payables à l'expiration de ce délai de mise en ligne qui correspond à la phase du recouvrement amiable. Le délai de mise en ligne doit être cohérent avec l'automate des poursuites Helios, ceci afin d'éviter l'envoi de lettres de rappel ou commandements intempestifs, avant l'expiration du délai durant lequel les dettes sont réputées payables en ligne.

ANNEXE 4
**URL échangées entre
le portail de la collectivité adhérente et TIPI**

URL aller entre le client TIPI et TIPI :

Après saisie ou sélection de la dette par l'utilisateur, la collectivité doit enrichir l'URL aller et **vérifier que toutes les valeurs obligatoires sont renseignées**. Ces informations transmises à TIPI permettront, après des contrôles d'existence et de cohérence, d'identifier sans ambiguïté la dette. Si les champs de l'URL ne sont pas correctement renseignés, les usagers n'auront pas accès au gestionnaire de télépaiement.

A l'issue de ces contrôles TIPI permettra le paiement par Internet à l'utilisateur de la collectivité adhérente. L'adresse d'envoi, la structure, la définition, la description et le format des champs et données à transmettre par le client TIPI sont explicités ci-après.

Adresse d'envoi et structure de l'URL aller :

<http://www.jepaiemesserviceslocaux.dgfip.finances.gouv.fr/tpa/paiement.web?>

Définition des paramètres :

Nom du paramètre	Correspondance	Facultatif /obligatoire TITRE&ROLE
NUMCLI	Numéro client TIPI	O
EXER	Exercice de rattachement	F
REFDET	Référence de la dette	O
OBJET	Zone libre	F
MONTANT	Montant	O
MEL	Adresse mail de l'utilisateur	O
URLCL	URL retour de la collectivité	F
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client TIPI	O

ANNEXE 4

Description et format des paramètres pour un client TITRE ou ROLE :

LE CHAMP «URLCL » EST FACULTATIF (DEPEND DU CHOIX DE LA COLLECTIVITE D'EXPLOITER L'INFORMATION PAIEMENT). LES CHAMPS « EXER » « OBJET » SONT FACULTATIFS ET NE SONT PAS EXPLOITES POUR LES CLIENTS TITRE ET ROLE.

LES AUTRES CHAMPS DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT SERVIS.

NOM DU PARAMETRE DE L'URL	FORMAT	LONG	OBLIGATOIRE FACULTATIF	PARAMETRES PROTOCOLE INDIGO	PARAMETRES PROTOCOLE PESV2 RECETTE	LONG	PARAMETRES PROTOCOLE ROLMRE
NUMCLI	Numérique	6	O	NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR TIPI			
EXER	SSAA	4	F	CODEXER	Exer		ROLEX
REFDET	Se conformer au format propre à chaque protocole	18 (INDIGO et pesv2)	O	CODEXER (4) + NUMTITRE (8) + NUMORDRE (6)	Exer (4) + IdPce (8) + IdLigne (6)	21 (ROLMRE)	ROLEX (4) + ROLREC (2) + ROLDEB (2) ou «00 » pour les ex DDPAC + ROLDET (13)
OBJET	Alphanumérique (a z A Z 0 9 espace)	< 100	F	Zone libre : PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL			
MONTANT	En centimes d'Euro sans virgule	6max	O	MONTANT	MtHt si MtTVA non servi Sinon MtHT+MtTVA		ROLTOT
MEL	Doit comporter les caractères « @ » et le « . »	6 à 80	O	Adresse mel de l'utilisateur qui acquitte la dette			
URLCL	http://.....	<250	F	Adresse d'envoi de l'URL retour. Obligatoire en cas de compte-usager. Cette URL retour doit être une adresse IP publique et non privée.			
SAISIE	« M » ou « A »	1	O	« M » formulaire de saisie « A » sélection dans une liste (compte-usager)			

Particularités pour la logique ROLE (ROLMRE) :

Protocole ROLMRE aller DDPAC :

la zone **ROLREC** n'étant pas renseignée pour ROLMRE DDPAC, utiliser l'information contenue dans le champ **ROLNAT**.

De même **ROLDEB** n'étant pas renseigné mettre « 00 »

Dans ce cas, référence de la dette = ROLEX+ROLNAT+00+ROLDET

Protocole ROLMRE aller EAU :

Pour ce format, la zone **ROLREC** (code recette) est obligatoirement renseignée.

Si **ROLDEB** est renseigné prendre la valeur existante sinon « 00 »

Dans ce cas, La référence de la dette =ROLEX+ROLREC+ROLDEB+ROLDET

Particularités pour la logique TITRE :

Protocole INDIGO :

Pour les titres " Mono Débiteur – Mono Imputation " (identifiés par la " NATURE DE TITRE " 00, 01), la zone "NUMORDRE" du paramètre REFDET de l'URL aller doit être impérativement servie à " **000001** ".

Ce numéro d'ordre doit apparaître clairement sur " l'avis des sommes à payer " s'il est saisi par l'utilisateur ou être valorisé par défaut par la collectivité lorsqu'elle constitue l'url d'appel.

Pour les titres " Mono Débiteur – Multi Imputation " (identifiés par la " NATURE DE TITRE " 09 ou 10), la zone "NUMORDRE" du paramètre REFDET de l'URL aller doit être impérativement servie à " **000001** ". Le regroupement pour le paiement est systématiquement effectué sur le premier numéro d'ordre.

Ce numéro d'ordre doit apparaître clairement sur " l'avis des sommes à payer " s'il est saisi par l'utilisateur ou être valorisé par défaut par la collectivité lorsqu'elle constitue l'url d'appel.

Pour les titres " Multi Débiteur – Mono Imputation " (identifié par la " NATURE DE TITRE " 03), la zone "NUMORDRE" du paramètre REFDET de l'URL aller doit correspondre au numéro d'ordre renseigné dans le fichier de titre émis.

Ce numéro d'ordre doit apparaître clairement sur " l'avis des sommes à payer " s'il est saisi par l'utilisateur, ou être valorisé par défaut par la collectivité lorsqu'elle constitue l'url d'appel.

Protocole PES Recette :

Pour les titres de " Mono Débiteur – Mono Imputation ", la zone " IDLIGNE " du paramètre REFDET de l'URL aller doit être impérativement servie à " **000001** ".

Cette valeur de la ligne de pièce (correspondant au numéro d'ordre du titre) doit apparaître clairement sur " l'avis des sommes à payer " si elle est saisi par l'utilisateur ou être valorisée par défaut par la collectivité lorsqu'elle constitue l'url aller.

Pour les titres " Mono Débiteur – Multi Imputation ", la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET de l'URL aller doit être impérativement servie à " **000001** ". Le regroupement pour le paiement est systématiquement effectué sur la première ligne de pièce.

ANNEXE 4

Cette valeur de la ligne de pièce (correspondant au numéro d'ordre du titre) doit apparaître clairement sur " l'avis des sommes à payer " si elle est saisie par l'utilisateur ou être valorisée par défaut par la collectivité lorsqu'elle constitue l'URL aller.

Pour les titres " Multi Débiteur – Mono Imputation ", la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET de l'URL aller doit correspondre à l'IdLigne renseigné dans le fichier de titre émis.

Cette valeur de la ligne de pièce (correspondant au numéro d'ordre du titre) doit apparaître clairement sur " l'avis des sommes à payer " si elle est saisie par l'utilisateur ou être valorisée par défaut par la collectivité lorsqu'elle constitue l'URL aller.

Nota : Pour les **titres « Multi Débiteur - Multi Imputation »**, il convient de prendre l'attache de l'équipe projet TIPI, par l'intermédiaire de la Direction Locale des finances publiques. Ce type de pièce suppose en effet que la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET de l'URL aller corresponde au premier IdLigne utilisé pour le débiteur, qui correspond à l'IdLigne de regroupement.

Cette valeur de la ligne de pièce (correspondant au numéro d'ordre du titre) doit apparaître clairement sur " l'avis des sommes à payer " si elle est saisie par l'utilisateur ou être valorisée par défaut par la collectivité lorsqu'elle constitue l'URL aller.

URL retour entre TIPI et le client TIPI :

Après les contrôles de TIPI sur l'URL aller, l'utilisateur accède au gestionnaire de télépaiement pour effectuer son paiement. A l'issue de cette opération, le gestionnaire de télépaiement transmet à TIPI le résultat de la transaction de paiement CB (payée, refusée, annulée) dans le paramètre RESULTTRANS.

Dès lors que le client TIPI a servi le champ « URLCL » dans l'URL aller, TIPI lui retransmettra sur cette adresse, le résultat de la transaction. **L'adresse fournie dans le champ « URLCL retour » doit être une adresse IP publique et non privée.** Seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443.

Le client TIPI pourra ainsi connaître en temps réel le dénouement d'un paiement CB par Internet via TIPI correspondant à ses dettes mises en ligne. Les informations transmises lui permettront d'enrichir en temps réel son SI comptable, afin de présenter une situation des dettes restant dues de ses usagers. Le client TIPI, qui aura opté pour une liste de dettes restant dues à la sélection de ses usagers, devra :

- indiquer en correspondance de la dette réglée via TIPI, «paiement CB par Internet en cours de validation »,
- ne plus permettre la sélection de cette dette à son usager,
- traiter les fichiers FLUOR quand ils seront disponibles pour présenter à son usager une situation à jour tenant compte des paiements réalisés par un autre moyen.

L'adresse d'envoi, la structure, la définition, la description et le format des champs et données transmises par TIPI sont explicités ci-après.

Les paramètres sont envoyés par la méthode POST.

Adresse d'envoi de l'URL retour : <http://URLCL> indiquée par le client dans l'URLaller.

Les paramètres sont envoyés par la méthode POST.

ANNEXE 4

Définition des paramètres dans l'URL retour :

Nom du paramètre	Correspondance
NUMCLI	Numéro client TIPI
EXER	Exercice de rattachement
REFDET	Référence de la dette
OBJET	Zone libre
MONTANT	Montant
MEL	Adresse mail de l'utilisateur
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client TIPI
RESULTRANS	Résultat de la transaction du paiement CB
NUMAUTO	Numéro d'autorisation de l'opération CB
DATTRANS	Date de la transaction

Description et format des paramètres :

TIPI transmettra dans l'URL retour pour les paramètres NUMCLI, EXER, REFDET, MONTANT et MEL, les mêmes valeurs que celles présentes dans le l'URL aller.

NOM DU PARAMETRE	FORMAT	LONG	VALEUR
NUMCLI			Idem URL aller
EXER			Idem URL aller
REFDET			Idem URL aller
OBJET			Idem URL aller
MONTANT			Idem URL aller
MEL			Idem URL aller
SAISIE			Idem URL aller
RESULTRANS	Alphabétique	1	« P » payée ; « R » refusée ; « A » annulée
NUMAUTO	Numérique	7	Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement à TIPI
DATTRANS	JJMMSSAA	8	Date de la transaction du paiement CB



DESSIN DU FICHIER INDIGO

De	A	Long.	Format	Nom du champ	Libellé
1	2	2	9	CODRCT	Code région RCT
3	5	3	9	CODCOL	Identifiant de la collectivité
6	7	2	9	COBUDGET	Code budget
8	11	4	9	CODEXER	Code exercice
12	18	7	X	NUMBORD	Numéro de bordereau
19	26	8	X	NUMTITRE	Numéro de titre
27	32	6	X	NUMORDRE	Numéro d'ordre
33	42	10	X	NATURE	Compte par nature
43	49	7	X	FONCTION	Compte par fonction
50	59	10	X	OPERATION	Compte par opération
60	75	16	9	MONTANT	Montant
76	91	16	9	TVA	Montant T.V.A
92	97	6	X	ETATCIV	Etat Civil
98	129	32	X	ZONEAD1	Adresse 1ère partie
130	161	32	X	ZONEAD2	Adresse 2sd partie
162	193	32	X	ZONEAD3	Adresse 3ème partie
194	225	32	X	ZONEAD4	Adresse 4ème partie
226	257	32	X	ZONEAD5	Adresse 5ème partie
258	289	32	X	ZONEAD6	Adresse 6ème partie
290	304	15	X	REFSTABLE	Référence du débiteur
305	306	2	X	NATURETITRE	Code nature du titre
307	308	2	9	CODEDEBIT	Code nature juridique du débiteur
309	318	10	9	CODSERVICE	Permet de renseigner les avis de lettre (code service ordonnateur)
319	323	5	X	CODEREGIE	Suivi des opérations de régies
324	353	30	X	ZONEOBJ1	
354	383	30	X	ZONEOBJ2	
384	387	4	9	EXORAT	Exercice de rattachement
388	395	8	9	TITRERAT	N°TITRE de rattachement
396	401	6	9	ORDRERAT	N°ORDRE de rattachement
402	426	25	X	INVENTAIRE	N°Inventaire
427	427	1	X	MONNAIE	Code monnaie
428	450	23	X	FILLER	
451	451	1	X	VERSION	Version du fichier
452	452	1	X	CODTYPE	Type enregistrement

Dessin du PES Recette

Bloc	Nom zone	Type	Taille	Exemple de valeurs	Description	Obligatoire Facultatif
En-tête PES	DteStr	Date1	8	AAAAMMJ	Date d'émission de la structure.	F
En-tête PES	IdPost	Alphanumérique	6	751012	Code du poste comptable	F
En-tête PES	CodColl	Alphanumérique	3	101	Code collectivité	F
En-tête PES	CodBud	Alphanumérique	2	10	Code budget collectivité	F
En-tête Recette	IdVer	Numérique	2	15	N° de version du PES recette	F
Bordereau	Exer	Date2	4	AAAA	Millésime de l'exercice de rattachement budgétaire	F
Bordereau	IdBord	Numérique	7	12	Identifiant du bordereau récapitulatif de titres de recette	F
Bordereau	TypBord	Code numérique	2	01- Bordereau ordinaire, 02- Bordereau d'annulation/réduction, 03- Bordereau d'ordre de recette, 04- Bordereau de titre émis suite à décision juridictionnelle 05- En-tete P503	Type de bordereau transmis par l'ordonnateur.	F
Bordereau	DteBord	Date1	8	AAAAMMJ	Date à laquelle le bordereau est émis par l'ordonnateur	F
Bordereau	NbrePce	Numérique	5	23	Nombre total de pièce du bordereau	F
Bordereau	MtBordHt	Décimal	15	100	Montant HT du bordereau	F
Bordereau	MtBordTva	Décimal	15	19,6	Montant TVA du bordereau : A remplir si TVA	F
Piece	CodServ	Alphanumérique	10		Code service : Identifiant du service de l'ordonnateur émettant le bordereau	F
Piece	IdPce	Numérique	8	2	Identifiant de la pièce : Numéro du titre de recette porté sur le bordereau récapitulatif de titre.	O
Piece	TypPce	Code numérique	2	01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12 ou 13	Type de pièce transmis par l'ordonnateur.	F
Piece	NatPce	Code numérique	2	01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11 ou 12	Nature du titre	F
Piece	DteAsp	Date1	8			F
Piece	ObjPce	Texte	160		Objet de la pièce. Zone libre.	F
Ligne de Piece	IdLigne	Numérique	6	2	N° de ligne de pièce	O
Ligne de Piece	CodProdLoc	Alphanumérique	4		Code produit local : Information destinée à identifier la nature de la dette chez l'ordonnateur.	F
Ligne de Piece	Nature	Numérique	12	702	Compte par nature	F
Ligne de Piece	Fonction	Numérique	10	14	Compte fonction.	F
Ligne de Piece	Operation	Numérique	10	11	Opération.	F

ANNEXE 5

Bloc	Nom zone	Type	Taille	Exemple de valeurs	Description	Obligatoire Facultatif
Ligne de Piece	Majo	Booléen	1	0 ou 1	Zone permettant de savoir si la ligne de titre est majorable ou non.	F
Ligne de Piece	TVAIntraCom	Booléen	1			F
Ligne de Piece	MtHt	Décimal	15	100	Montant HT ou TTC si TVA non remplie.	O
Ligne de Piece	MtTva	Décimal	15	19,6	Montant TVA	F
Ligne de Piece	NatPceOrig	Code numérique	2	01- Titre, 02- Mandat, 03- Pièce émarginement, 04- Liste de non valeur 05- Liste de majoration	Nature de la pièce d'origine	F
Ligne de Piece	ExerRatt	Date2	4	AAAA	Exercice de rattachement : Exercice d'origine du titre à annuler ou à réduire, ou de la pièce à émarginer.	F
Ligne de Piece	IdPceOrig	Numérique	8	12	N° de la pièce d'origine.	F
Ligne de Piece	IdLigneOrig	Numérique	6	2	N° de ligne de pièce.	F
Ligne de Piece	IdEncaissement	Alphanumérique	12		N° Encaissement	F
Ligne de Piece	IdActif	Alphanumérique	25		N° d'inventaire	F
Ligne de Piece	IdRegie	Alphanumérique	5		N° de régie	F
Tiers	RefTiers	Alphanumérique	30	Identifiant local	Référence attribuée au tiers par l'ordonnateur (local).	F
Tiers	CatTiers	Code numérique	2		Information destinée à identifier la catégorie du tiers	F
Tiers	NatJur	Code numérique	2		Information destinée à identifier la catégorie du tiers	F
Tiers	TypTiers	Code numérique	2		Type de tiers.	F
Tiers	Civilite	Alphanumérique	10		Etat civil du tiers	F
Tiers	Nom	Texte	38		Raison sociale / Nom.	F
Tiers	ComplNom	Texte	38		Complément de nom.	
Adresse	TypAdr	Code numérique	2	0 non précisé / 1 principal / 2 secondaire	Type d'adresse	
Adresse	Adr1	Texte	38		Complément de distribution	
Adresse	Adr2	Texte	38		Adresse du tiers	
Adresse	Adr3	Texte	38		Lieu dit ou complément d'adresse.	
Adresse	Cp	Texte	5		Code postal	
Adresse	Ville	Texte	38		Ville.	

ANNEXE 5

Bloc	Nom zone	Type	Taille	Exemple de valeurs	Description	Obligatoire Facultatif
Adresse	CodRes	Booléen	1	0 ou 1	Code résidence.	

DESSIN DU FICHER ROLMRE (& LEMA)

De	A	Long.	Format	Nom du champ	Libellé
1	1	1	9	ROLMVT	Code mouvement
2	3	2	X	ROLCOL	Code collectivité établissement
4	5	2	9	ROLNAT	Code nature du rôle
6	9	4	9	ROLEX	Exercice
10	10	1	9	ROLPER	Code période
11	23	13	9	ROLDET	Numéro de dette
24	24	1	9	ROLCLE1	Clé 1
25	25	1	X	ROLNUL	
26	26	1	A	ROLCLE2	Clé 2
27	28	2	A	ROLREC	Code recette
29	36	8	9	ROLDAT	Date d'émission
37	38	2	9	ROLROL	Numéro de rôle
39	50	12	9	ROLEAU	Montant Eau hors TVA
51	62	12	9	ROLASS	Montant assainissement hors TVA
63	74	12	9	ROLTVE	Montant TVA sur EAU
75	86	12	9	ROLTVA	Montant TVA sur Assainissement
87	98	12	9	ROLTOT	Montant total
99	110	12	9	ROLNMAJ	Montant assainissement non majorable
111	142	32	X	ROLNOM	Nom du débiteur
143	174	32	X	ROLCNM	Complément du nom
175	206	32	X	ROLDIS	Mentions complémentaires de distribution

207	238	32	X		ROLADR	Adresse rue du débiteur
239	270	32	X		ROLCVI	Complément ville
271	275	5	X		ROLCP	Code postal
276	302	27	X		ROLLOC	Localité de destination
303	334	32	X	R O B E O L J T	ROLORU	Rue
335	366	32	X		ROLOVI	Ville
367	367	1	9		ROLPRE	Code prélèvement
368	372	5	9	R O L F R E	ROLRET	Code établissement
373	377	5	9		ROLRGU	Code guichet
378	388	11	X		ROLRCO	Numéro de compte
389	390	2	9		ROLRCL	Clé RIB
391	414	24	X		ROLTIT	Titulaire du compte
415	434	20	X		ROLCLI	Numéro compte client
435	444	10	X	R O L I M P -	ROLSCH	Chapitre/sous-chapitre ou fonction
445	464	20	X		ROLART	Article ou compte
465	465	1	A		ROLMONNAIE	Code monnaie
466	466	1	X		ROLHOM	
467	468	2	9		ROLDEB	Début du numéro de dette
469	498	30	X		FILLER	
499	499	1	9		ROLTPR	1=eau/assainissement 2=redevances LEMA 0=autres ou différent de 1 et de 2
500	500	1	9		ROLVER	2=(présente version)

FORMAT URL D'ACTIVATION - TEST

NOM DU PARAMETRE	LONG	LOGIQUE TITRE INDIGO-PESV2 RECETTE	LONG	LOGIQUE ROLE ROLMRE
NUMCLI	6	NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR TIPI		
EXER	4	9999		
REFDET	18	999900000000999999 CODEEXER+NUMTITRE+NUMORDRE (INDIGO) Exer+ IdPce + IdLigne (PESV2)	21	99999999000000000000 CODEEXER+ROLREC+ROLDEB+ROLDDET
OBJET	< 100	SAISIE LIBRE PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL		
MONTANT	6 max	111111 (sans point ni virgule)		
MEL	6 à 80	Adresse mèl du testeur		
URLCL	<250	Adresse retour de la collectivité Doit être une adresse publique et non privée		
SAISIE	1	«T» pour des URL de test et «X» pour des URL d'activation.		

1. Structure de l'URL Aller Collectivité à TIPI:

Syntaxe :

<http://www.jepaiemesserviceslocaux.dgfiip.finances.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=NUMCLI&exer=EXER&refdet=REFDET&objet=OBJET&montant=MONTANT&urlcl=URLCL&mel=MEL&saisie=SAISIE>

NUMCLI, **EXER**, **REFDET**, **OBJET**, **MONTANT**, **URLCL**, **MEL** et **SAISIE** correspondent aux valeurs qui ont été saisies dans les paramètres respectifs.

Les paramètres saisis sont déclinés en fonction du type de client.

Client TITRE (protocole INDIGO ou PESV2):

NUMCLI : numéro communiqué par l'administrateur TIPI

EXER : **9999** (facultatif)

REFDET : **999900000000999999**

OBJET : zone libre (PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL)

MONTANT : **111111**

MEL : adresse mèl du l'utilisateur qui effectue l'activation ou le test

URLCL : url retour de la collectivité (facultatif)

SAISIE : **T** (pour test) **X** (pour activation)

Client ROLE (protocole ROLMRE) :

NUMCLI : numéro communiqué par l'administrateur TIPI ;
EXER : **9999** (facultatif)
REFDET : **99999999000000000000**
OBJET : zone libre (PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL)
MONTANT :**111111**
MEL: adresse mèl du l'utilisateur qui effectue l'activation ou le test
URLCL : url retour de la collectivité - facultatif
SAISIE : **T** (pour test) ou **X** (pour activation)

2. Structure de l'URL Retour TIPI à Collectivité:

L'adresse retour communiquée doit être une adresse publique et non privée.

Seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443.

Les paramètres sont envoyés par la méthode « POST ».

Syntaxe :

L'URL retour est constituée à partir des paramètres transmis dans l'URL aller complétés d'autres paramètres traduisant le résultat de l'opération.

Deux de ces paramètres (resultrans et numauto) sont servis à partir des informations retour transmises par le serveur de carte bancaire. Le dernier paramètre dattrans est attribué par TIPI.

[<urlcl>](#)¹?numcli=**NUMCLI**&exer=**EXER**&refdet=**REFDET**&objet=**OBJET**&montant=**MONTANT**&mel=**MEL**&saisie=**SAISIE**&resultrans=**RESULTRANS**&numauto=**NUMAUTO**&dattrans=**DATTRANS**

NUMCLI, EXER, REFDET, OBJET, MONTANT, MEL, SAISIE, RESULTRANS, NUMAUTO et DATTRANS correspondent aux valeurs qui ont été servies dans les paramètres respectifs.

Si un paramètre facultatif est absent ou non servi dans l'URL d'appel de TIPI, il sera absent de l'URL retour.

Les paramètres saisis sont déclinés en fonction du type de client.

Client TITRE (protocole INDIGO ou PESV2):

NUMCLI : numéro communiqué par l'administrateur TIPI
EXER : **9999** (absent si non servi ou inexistant dans l'url aller)
REFDET : **999900000000999999**
OBJET : zone libre (absent si non servi ou inexistant dans l'url aller)
MONTANT :**111111**
MEL: adresse mèl du l'utilisateur qui effectue l'activation ou le test
SAISIE : **T** (pour test), **X** (pour activation)
RESULTRANS: **P** (information émanant du serveur de carte bancaire)
NUMAUTO : **XXXXXX**
DATTRANS : « date du jour de la transaction CB attribué par TIPI »(**JJMMSSAA**)

¹ correspond à l'url qui a été renseignée dans le paramètre urlcl.

Client ROLE (protocole ROLMRE) :

NUMCLI : numéro communiqué par l'administrateur TIPI ;

EXER : **9999** (absent si non servi ou inexistant dans l'url aller)

REFDET : **99999999000000000000**

OBJET : zone libre (absent si non servi ou inexistant dans l'url aller)

MONTANT :**111111**

MEL: adresse mèl du l'utilisateur qui effectue l'activation ou le test

SAISIE : **T** (pour test) ou **X** (pour activation)

RESULTTRANS: « **P** » (pour « payé ») « **R** » (pour « refusé ») « **A** » (pour « annulé »)

NUMAUTO : **XXXXXX**

DATTRANS : **JJMMSSAA** (« date du jour de la transaction CB attribuée par TIPI »)

GLOSSAIRE

A

Activation du client L'activation est une phase clé de la création du client TIPI. Elle conditionne la prise en charge par TIPI des dettes transmises par la collectivité adhérente. Cette activation est effective après transmission à TIPI d'une URL contenant des caractères spécifiques à l'activation qui sont décrits dans les annexes du cahier des charges.

ASAP

L'« Avis des Sommes A Payer » est le document transmis à l'utilisateur sur lequel doit apparaître l'adresse du site Internet de la collectivité à partir duquel les usagers pourront procéder au paiement en ligne, et si nécessaire les éléments et références qui permettront à l'utilisateur de s'identifier sur le portail. Les avis ne doivent être transmis qu'après prise en charge comptable.

B

Batch

Le batch est l'opération unique de traitement de toutes les informations collectées dans une même journée. A l'issue de ce batch, des fichiers d'émargement seront constitués et transmis à destination d'Hélios.

BOCB-RGF

Le service Back-Office Cartes bancaires est rattaché au service Epargne Dépôts de Fonds Trésor de la Recette Générale des Finances. Compétent pour l'ouverture des contrats commerçants. A terme les ouvertures de contrat seront effectuées par les correspondants monétique.

C

Carte de domiciliation CB Carte de paramétrage envoyée par le BOCB au comptable assignataire, sert à paramétrer un terminal de paiement électronique.

Champ

Nom donné à une Zone identifiée d'un protocole ou d'un fichier.

Client TIPI

Un client TIPI est une collectivité adhérente au dispositif d'encaissement par CB sur internet via le gestionnaire de paiement mis à sa disposition par la DGFIP. Ce client est créé et ne fonctionnera que pour un seul protocole selon le choix de la collectivité (INDIGO ROLMRE ou PESV2 recette).

Code recette

Le code recette est spécifique au format ROLMRE aller EAU (pour les fichiers ROLMRE aller DDPAC correspond au code nature ROLNAT). La nomenclature des codes recettes n'est pas harmonisée au niveau national, elle est donc définie localement. Ce code est saisi par l'administrateur TIPI au moment de la création du contrat du client. Il doit être alphanumérique, sur deux caractères, au format a-z A-Z 0-9.

Contrat commerçant CB

Contrat passé avec le chef de file carte bancaire de la DGFIP qui permet l'encaissement par CB.

Contrat d'adhésion à TIPI

Ce contrat est signé par la collectivité souhaitant offrir à ses usagers le choix de régler leurs dettes par CB sur Internet et la DGFIP. Il engage les parties prenantes à se conformer au cahier des charges et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'aboutissement du projet. (Cf convention d'adhésion)

Contrat-produit

Désigne le contrat ouvert et rattaché à un client TIPI, lors de sa création ou ultérieurement. Un contrat permet l'encaissement d'un type de produits unique. Le client qui souhaite permettre l'encaissement par TIPI de nouveaux types de produits doit demander l'ouverture d'un nouveau contrat.

ANNEXE 7

Correspondant monétique Agent de la DDFiP chargé dans le département de développer les moyens modernes de paiement et d'assister les comptables ainsi que les ordonnateurs dans cette démarche de modernisation. Il est rattaché à la Trésorerie Générale du département.

D

Débiteur Désigne l'utilisateur à l'encontre duquel sont émis les avis des sommes à payer.

Délai de mise en ligne Délai pendant lequel le titre est payable en ligne via TIPI. Il correspond au délai de phase amiable. Il est déterminé de concert par le comptable et l'ordonnateur.

Dettes Ce terme générique désigne les titres (INDIGO) et les articles de rôles (ROLMRE).

F

Fichier retour OCRE Le protocole Ordonnateur Comptable R-E-tour est un protocole d'échange de données utilisé par les collectivités. Ce protocole permet un retour d'informations, notamment sur la date de prise en charge, celle du paiement, la nature des recettes, la situation des débiteurs...

Format de fichiers Les fichiers transmis par la collectivité au comptable doivent répondre aux formats pris en charge par les applications SPL de la DGFIP. Les dessins de ces différents formats de fichiers sont détaillés dans les documents (annexe 5).

Formulaire de saisie Le formulaire de saisie est accessible par le portail développé par la collectivité, il permette à l'utilisateur de saisir les références indiquées sur l'ASAP. Un modèle est présenté dans le présent cahier des charges (annexe 3).

G

Gestionnaire de paiement Le gestionnaire de paiement est le prestataire choisi par la DGFIP. Il recueille les informations du paiement par carte bancaire dans un environnement sécurisé.

P

PBX-IDENTIFIANT Identifiant de 1 à 9 chiffres attribué par PAYBOX à chaque client au moment de son adhésion à TIPI. La demande de PBX-IDENTIFIANT est faite par l'administrateur TIPI dès réception de l'avis d'ouverture du contrat commerçant CB. La demande est faite par email à PAYBOX. Le PBX-IDENTIFIANT est unique et ne peut être utilisé pour plusieurs collectivités.

Portail internet Site Internet de la collectivité sur lequel l'utilisateur peut soit saisir les références de sa dette, soit sélectionner la dette qu'il souhaite payer via TIPI dans la liste de ses dettes à payer.

Produit Un produit est -dans le cadre de TIPI- une catégorie générique de recettes SPL (annexe 1 bis)

Protocole Cf Format de fichier

S

SPL Le Secteur Public Local désigne toutes les collectivités et leurs établissements publics gérés par les comptables publics.

Système d'information comptable Le SI comptable désigne l'application comptable de la collectivité.

ANNEXE 7

Système d'information métier Le SI métier désigne l'application qui gère les factures émises par le régisseur.

T

TIPI T-I-tres Payables par Internet.

Titres d'activation et de test Les titres de test ou d'activation répondent à des critères de forme et de contenu. Les données renseignées dans ces titres sont reprises dans les URL de test et d'activation pour transmission à TIPI.

U

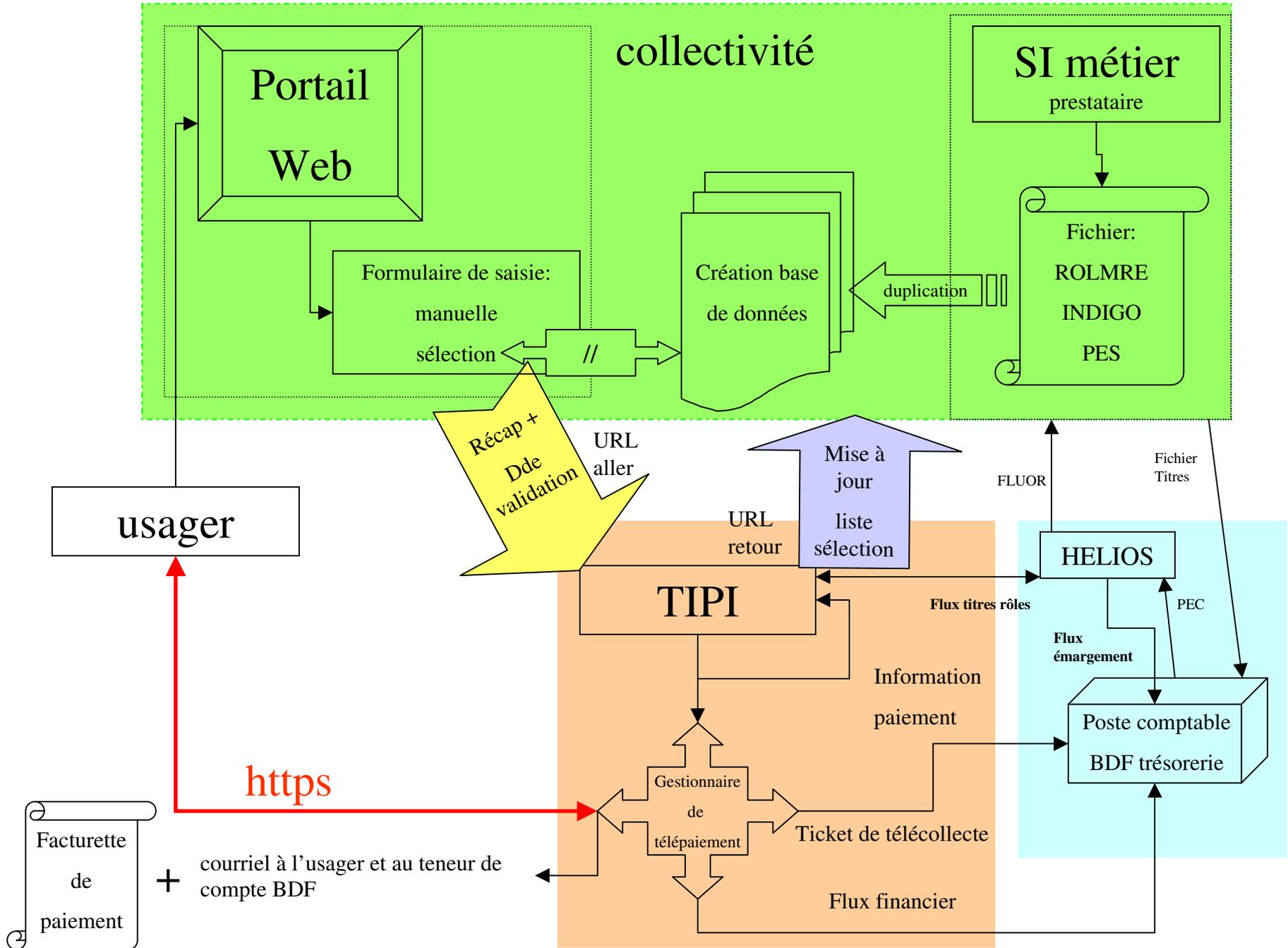
URL aller/retour Les URL aller et retour sont des adresses au format http:// échangées entre la collectivité et TIPI.

URL d'activation Cette URL nécessaire à l'activation du client doit répondre à certains critères de forme et de contenu. La réception par TIPI d'une URL d'activation valide, permet l'activation du client. A partir de cette activation, les dettes que la collectivité souhaite proposer à l'encaissement par Internet seront pris en charge par TIPI. Ces dettes correspondent au contrat produit ouvert.

URL de test Cette URL doit répondre aux critères de forme et de contenu précisés dans le cahier des charges. Ces critères varient selon le protocole utilisé. L'URL de test permet à TIPI et à la collectivité de s'assurer que la collectivité est en mesure de constituer des fichiers au format attendu. Les URL de tests peuvent être transmises à tout moment, sans limitation de nombre ni de durée, avant ou après l'activation.

Usager L'utilisateur désigne la personne qui bénéficie des services de la collectivité et qui peut accéder via TIPI au règlement en ligne de ses dettes.

ANNEXE 8





**DEMANDE AJOUT D'UN CONTRAT / PRODUIT
SUPPLEMENTAIRE
POUR L'APPLICATION
TIPI**

(à retourner au correspondant monétique)

Je soussigné,

représentant de

déjà client de l'application TIPI, demande l'ouverture d'un contrat d'encaissement en ligne pour le produit décrit ci-dessous. La collectivité, désignée supra, s'engage à se conformer au cahier des charges de l'application TIPI.

N° Client TIPI	
-----------------------	--

ATTENTION :

Le protocole du nouveau produit doit correspondre au protocole du N° client TIPI auquel on rattache le nouveau produit (ex : client Hélios Indigo, le produit supplémentaire doit obligatoirement être émis sous le protocole Indigo) pour ajouter un produit émis sous un protocole différent, obligation de demander un nouveau N° Client TIPI (cf formulaire d'adhésion)

PROTOCOLE	ROLMRE	INDIGO PES V2
Nouveau produit *		
Compte(s) d'imputation budgétaire *		
Délai de mise en ligne (de 10 à 360 jours maximum)		
Code(s) recette		
Remarques		

*voir annexe 1 bis (produits TIPI)

Fait en 3 exemplaires à

le

Le comptable de la collectivité

Le représentant de la collectivité

Visa du correspondant
monétique du Département



Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE; 2=ROLMRE; 3= PESV2	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"
SAISIE	contrôle d'existence et de valeur	0 - 1 - 2 - 3	1	la valeur du champ ne peut avoir pour valeur que "M-A-T ou X" si la valeur du champ ="M" message colonne "saisie manuelle", si la valeur ="A" message colonne "saisie automatique" si la valeur = "T" c'est une URL de test si valeur ="X" c'est une URL d'activation	S1	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP, un reporting informera l'administrateur TIPI. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI
NUMCLI	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	6	Le numéro de client TIPI doit comporter 6 caractères numériques. Sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	T1			
	contrôle d'existence du NUMCLI dans la base des clients TIPI (précision : les clients de statut "migré" présents dans TIPI sont ignorés)			T2	"Ce numéro de client TIPI n'est pas valide. Merci de le vérifier dans le paramètre "NUMCLI" et ou contacter l'administrateur TIPI." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI	"Ce numéro de client TIPI n'est pas valide. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (TIPI) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI). L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI.	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (TIPI) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI). L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI.	
		0 - 1 - 2 - 3		si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client est à "I" (inactif)	T3	"Le client TIPI ne peut pas être réactivé par cette procédure, veuillez contacter l'administrateur TIPI" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP		
		0 - 1 - 2 - 3		si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client est à "A" (actif)	T4	"Le client TIPI est déjà activé. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP		

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE; 2=ROLMRE; 3= PESV2	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE= "M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"
	contrôle du statut du client TIPI			si le champ SAISIE = "X" et le statut du client est à "N" (nouveau) poursuite des contrôles TIPI				
		0 - 1 - 2 - 3		si le champ SAISIE = "A" ou "M" et le statut du Client est différent de "A" (actif) le paiement est impossible	T5		"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0
				le statut du Client est à "A" (actif) passage au contrôle TIPI suivant				
	contrôle IRIS	1 - 2 - 3		cf paragraphe 3 "TRAITEMENT IRIS"	T6	"Ce client ne peut pas être activé ou testé car il n'est pas référencé dans le référentiel IRIS. Veuillez prendre contact avec votre comptable" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI
EXER	vérification du format d'EXER si le champ est servi (donnée facultative)	0	4	L'exercice comporte 4 caractères numériques, l'année doit être N ou N-1 par rapport date du jour	E1(n'existe pas)			
		1 - 3	18	REFDET doit comporter 18 caractères numériques.CODEXER ou Exer (4) + NUMTITRE ou IdPce (8) + NUMORDRE ou IdLigne (6) sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R1		"Le format de la référence de la dette est incorrect. Veuillez la ressaisir" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de la collectivité	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer"

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE; 2=ROLMRE; 3= PESV2	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"
	contrôle de forme	2	21	REFDET doit comporter 21 caractères CODEXER(4) + ROLREC(2) + ROLDEB(2) + ROLDET(13) caractères alphanumériques sans accent sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R2	si saisie ="X" message:"le format du paramètre REFDET de l'URL d'activation n'est pas conforme" si saisie = "T" message: "le format du paramètre REFDET de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP	- il n'y a pas d'appel explicite de la collectivité par TIPI L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. Une alerte prévient le super administrateur TIPI. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI local.
		0	6 à 30	REFDET doit comporter entre 6 et 30 caractères au format a z A Z 0 9 sinon le paiement est impossible	R3		"La référence de la facture est incorrecte, veuillez la ressaisir au format alphanumérique (a z A Z 0 9)" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la régie indiquée sur la facture". un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI
	contrôle de REFDET dans la base TIPI	1 - 2 - 3		Si la dette n'est pas dans la base de paiement TIPI, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Il sera vérifié que le format de la référence de dette est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.	R4 Référence de la dette inconnue	si SAISIE = "X" "la référence du titre d'activation n'est pas conforme, veuillez la vérifier" si SAISIE = "T" "la référence du titre de test n'est pas conforme, veuillez la vérifier" un bouton OK ferme la POP-UP	"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie (il n'y a pas d'appel explicite de la collectivité par TIPI) L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI
				Incohérence entre la référence de la dette et le numéro de client	R5		"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE; 2=ROLMRE; 3= PESV2	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE= "M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"
REFDET				si la dette est déjà émarginée dans la base de paiement le paiement est impossible	R6 Dette déjà payée		"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI
	contrôle du délai de mise en ligne	1 - 2 - 3		si la date de paiement est comprise entre la date de PEC de la dette et la date de début de paiement (c'est à dire date de PEC + délai théorique de visa), le paiement est impossible	R11		"Un contrôle comptable est en cours pour effectuer ce paiement. Vous pourrez payer cette dette à partir du ..." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	"Un contrôle comptable est en cours pour effectuer ce paiement. Vous pourrez payer cette dette à partir du ..." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI
				si la date du jour est > "datechargement" (date de pec dans tipi) + "délai de mise en ligne" du contrat associé le paiement est impossible.	R7 Hors délai		"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI
				<p>si'il n'y a pas de contrat associé au client TIPI pour ce type de produit le paiement est impossible</p> <p>NB pour "A" et "M" : le contrôle est prévu dans les traitements mais le cas ne pourra jamais se produire car on associe le contrat correspondant lors de la prise en charge de la dette et ensuite il n'y a pas de suppression physique des contrats (une fois créé quand le client est activé, on peut seulement clore ou suspendre un contrat).</p>	R8	<p>SAISIE="X" "Aucun contrat créé, impossibilité d'activer le client, veuillez contacter l'administrateur TIPI"</p> <p>SAISIE="T" "Aucun contrat créé, tests impossibles, veuillez contacter l'administrateur TIPI".</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p>	<p>"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. Une alerte informera le super administrateur et un reporting informera l'administrateur local TIPI.</p>	<p>"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. Une alerte informera le super administrateur et un reporting informera l'administrateur local TIPI.</p>

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE; 2=ROLMRE; 3= PESV2	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"
	contrôle du statut du contrat associé	1 - 2 - 3		S'il existe un contrat associé ayant pour statut "S"(suspendu) le paiement est impossible	R9		"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI
				s'il n'y a aucun contrat au statut "O"(ouvert)-l'activation est impossible.	R10	SAISIE="X" "Aucun contrat au statut "O" Ouvert, l'activation du client est impossible, veuillez contacter l'administrateur TIPI". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP		
OBJET	contrôle de forme	0 - 1 - 2 - 3	<100	la valeur du champ doit comporter des caractères alphanumériques + l'espace	O1	SI SAISIE X ou T "Les caractères utilisés dans le paramètre "OBJET" sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	"Les caractères utilisés dans la zone Objet sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique." L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP, L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE; 2=ROLMRE; 3= PESV2	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"
MONTANT	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	6	si le nombre de chiffres du montant est supérieur à 6 caractères ou s'il comporte une virgule, l'activation, le test et le paiement sont impossibles	M1 Erreur de forme du montant	SI SAISIE X ou T "Le montant doit être exprimé en caractères numériques, en centimes d'euros sans virgule	"Un problème technique est constaté : le format du montant est incorrect. Merci de réessayer et d'effectuer votre règlement directement auprès de votre Trésorerie (1) en cas de nouvel échec. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI	«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2) » un bouton « Fermer la fenêtre » permet la fermeture de la POP UP. <i>(1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0</i> <i>(2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</i> L'anomalie est reportée dans un journal dont la consultation est à l'initiative de l'administrateur TIPI
	contrôle de la valeur du champ MONTANT	0 - 1 - 2 - 3		Si la valeur est supérieure ou égale à 1500 euros paiement impossible	M2 paiement non autorisé	Pour l'activation et le test, le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification de la valeur (11111) est faite en premier.	"Selon l'article1341 du code civil mod. par décret N°2004-836 du 20/08/04, nous n'acceptons pas les paiements par Carte bancaire sur Internet d'un montant supérieur ou égal à 1500,00 €. Merci d'effectuer le règlement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2) " affichage d'un bouton "Fermer la fenêtre" permet de fermer la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. <i>(1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0</i> <i>(2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</i>	"Selon l'article1341 du code civil mod. par décret N°2004-836 du 20/08/04, nous n'acceptons pas les paiements par Carte bancaire sur Internet d'un montant supérieur ou égal à 1500,00 €. Merci d'effectuer le règlement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2) " affichage d'un bouton "Fermer la fenêtre" pour fermer la POP-UP. <i>(1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocoles 0</i> <i>(2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</i>
					si la valeur est inférieure à 1 € le paiement est impossible	M3 Montant non autorisé	Pour l'activation et le test, le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification de la valeur (11111) est faite en premier.	"Nous n'acceptons pas le paiement par Carte Bancaire sur Internet des dettes inférieures à 1 €, veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP <i>(1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0</i> <i>(2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</i>

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE; 2=ROLMRE; 3= PESV2	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"
	contrôle de la concordance référence/montant de la dette	1 - 2 - 3		Si le montant de la dette saisi est différent de celui de la dette dans TIPI, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Il sera vérifié que le montant figurant dans le paramètre est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.	M4	SI SAISIE X ou T "Le montant saisi est incorrect. Le paramètre "MONTANT" doit être égal à 111111." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP	"Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Cliquer sur "Fermer la fenêtre" pour le ressaisir". Ce bouton permet la fermeture de la POP-UP.	«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer» un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. Une alerte informera le super administrateur et un reporting informera l'administrateur local TIPI.
MEL	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	6 à 80	l'adresse MEL du débiteur doit être servie sinon le paiement est impossible	A1 Adresse mel non servie	SI SAISIE X ou T "La saisie de l'adresse mél est obligatoire" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP.	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP.
				l'adresse MEL du débiteur doit comporter entre 6 et 80 caractères maximum ainsi que les caractères "@" et "." sinon le paiement est impossible	A2 Adresse mel non valide	SI SAISIE X ou T "L'adresse contenue dans le paramètre "MEL" est incorrecte " Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP		
URLCL	contrôle du nombre et du format des caractères	0	<250	pour les clients de type Régie ce champ doit être servi obligatoirement et doit être au format http://.....; 250 caractères maximum sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	U1	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas servie" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. + reporting	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. + reporting
		1 - 2 - 3		pour les clients de type TITRES et ROLES si servi doit être au format http://.....(,facultatif en activation et test) ; 250 caractères maximum	U2	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas valide" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP		

ANNEXE 11

PROCEDURE POUR REALISER LES TESTS ET L'ACTIVATION D'UN CLIENT « TITRE »

1. Numéro de client TIPI

L'administrateur local TIPI vous a communiqué votre numéro client TIPI (NUMCLI) à 6 chiffres.

2. Éléments caractéristiques de la carte bancaire fictive

Caractéristiques de la carte bancaire à utiliser pour réaliser les paiements de test et d'activation :

- Numéro : 1111222233334444
- Date de validité carte bancaire : au choix mais postérieure à la date du jour
- Cryptogramme : 123

Au niveau de l'application TIPI, vous pourrez sélectionner n'importe quel type de carte bancaire (Visa, Mastercard etc.).

3. Déroulement des tests

Url d'appel Test :

[http://www.jepaiemesserviceslocaux.dgfip.finances.gouv.fr/tpa/paiement.web?\[liste des paramètres\]](http://www.jepaiemesserviceslocaux.dgfip.finances.gouv.fr/tpa/paiement.web?[liste des paramètres])

[liste des paramètres] : correspond aux paramètres décrit dans l'annexe 6 et séparés par des « & ».

3.1 Phase de test

Pour la réalisation des tests de paiement, vous devez vous conformer à l'annexe 6 du cahier des charges pour servir les paramètres de l'url d'appel et notamment le mode saisie à « T ». Les tests peuvent être renouvelés plusieurs fois en utilisant le numéro et le cryptogramme de la carte communiqués (Cf.1). Ils peuvent être effectués à tout moment, même après activation.

4 Phase d'activation

Dès lors que la phase de test est concluante, vous pouvez procéder à l'activation, paramètre « SAISIE » valorisé à « X » avec l'URL dédiée et en utilisant le numéro et le cryptogramme de la carte communiqués (Cf.1).

URL d'appel Activation :

[http://www.jepaiemesserviceslocaux.dgfip.finances.gouv.fr/tpa/paiement.web?\[liste des paramètres\]](http://www.jepaiemesserviceslocaux.dgfip.finances.gouv.fr/tpa/paiement.web?[liste des paramètres])

Après traitement de votre URL par TIPI, un message s'affichera sur l'écran vous informant de l'activation du client TIPI. Si vous avez valorisé le paramètre URLCL dans l'URL aller, en plus de l'affichage sur l'écran, vous recevrez, de serveur à serveur, le message d'activation.

IMPORTANT

Ne pourront être payés via TIPI que les titres ou articles de rôles, transmis à Hélios le jour suivant l'activation et pris en charge par le comptable.

Ces titres ou articles de rôle doivent correspondre à un contrat TIPI (produit indiqué dans les formulaires d'adhésion).

RAPPEL : Les paramètres de l'URL retour sont envoyés par la méthode POST.